

Séance du Conseil Académique en date du 15 mars 2018

Délibération n° CAC-2018-002

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil académique du 25 janvier 2018

2. Informations sur le dialogue de gestion
 3. Informations sur la politique de recherche
 4. Accord de coopération universitaire avec l'université de Lund (Suède)
 5. Accord de coopération inter-universitaire avec l'université de Santander (Colombie)
 6. Désignation des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants et usagers
-

Sous la présidence de Damien CUNY, premier vice-président de l'université de Lille.

Etaient Présents :

Collège A : Amar ABDERRAHMANI, Bruno BASTIDE, Christine BRACQUENIER, Sandrine CHASSAGNARD, Nathalie CHUSSEAU, Ilse DEPRAETERE, Rebecca DEPREZ, Christophe D'HULST, Faridah DJELLAL, Cristian FOCSA, Benoît FRESSE, Christine LE CLAINCHE, Marie-Pierre LETERME-FLAMENT, Claude-Alain MAURAGE, Charles MERIAUX, Moussa NAÏT ABDELAZIZ, Betty SEMAIL

Collège B : Jean-Sébastien ANNICOTTE, Valérie BOUGAULT, Aurélie CASSETTE, Gabriel GALVEZ-BEHAR, Annabel MARTIN-SALERNO, Mathieu LE BESCOND DE COATPONT, Pascal MARIOT, Emmanuelle POULAIN-GAUTRET, Marc RIBAUCCOUR

Collège C : Marion DALIBERT, Gérald DELELIS, Benoît DESMARCHILIER, Grégoire FICHEUR, Laurence LE DOUARIN, Nicole RAULF, Michael ZEMMOUR

Collège D :

Collège E : Bénédicte CALIMET, Laurence DELBARRE, Rédha KASSI, Francis ROHAERT

Collège F : Christine BOURGOIS

Collège BIATSS : Nicolas DELARGILIERE

Collège doctorants : Tristan HAUTE, Annabel LE MOAL, Antoine ZUREK (suppléant de Vadim MESLI)

Collège étudiants : Augustin CLERGIER, Edouard CORTOT, Agathe DECOENE (suppléante de Clémence PIERRON), Hugo DUPREZ, Valentin GAPE, Cléa GARDIN, Camille LABBAYE, Margaux LEQUERTIER (suppléante de Mathis FAUCHART), Jeremy WILLIEZ

Personnalités extérieures : Bruno DESPREZ

Etaiet excusés (et procurations) :

Collège A :

Christian HAUER procuration à Ilse DEPRAETERE
Denis PETITPREZ procuration à Nathalie CHUSSEAU
Isabelle VAN SEUNINGEN procuration à Rebecca DEPREZ

Collège B :

Guillaume DUCOURNAU procuration à Christophe D'HULST
Lieven ROBBERECHT procuration à Claude-Alain MAURAGE

Collège C :

Isabelle DUTRIEZ procuration à Laurence LE DOUARIN
Audrey ROSA procuration à Gérald DELELIS

Collège BIATSS :

Thomas DEGHAIE procuration à Francis ROHAERT

Collège doctorants :

Gary BODDAERT procuration à Annabel LE MOAL
Vadim MESLI remplacé par son suppléant Antoine ZUREK

Collège étudiants :

Clémence DEVIN procuration à Camille LABBAYE
Mathis FAUCHART remplacé par sa suppléante Margaux LEQUERTIER
Clémence PIERRON remplacée par sa suppléante Agathe DECOENE

Etaiet présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Equipe présidentielle - Bureau

Premier vice-président : Damien CUNY
Vice-présidente en charge de la formation : Lynne FRANJIE
Vice-président en charge de la recherche : Lionel MONTAGNE

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président étudiant : Augustin CLERGIER

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie C : Fatma BOUALI
Directrice de l'UFR langues étrangères appliquées : Christine BRACQUENIER
Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales : Jean-Gabriel CONTAMIN (représenté par Luisa BRUNORI)
Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire : Etienne DEVEAUX (excusé)
Doyenne de la Faculté des Langues, Littératures et Civilisations Etrangères : Dominique HERBET

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : Xavier FURON

Chef du service des affaires institutionnelles : Xavier BOLLENGIER

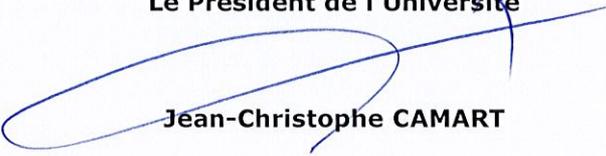
Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

1. Approbation du PV du CAC du 25 janvier 2018

Le conseil académique de l'Université de Lille, lors de sa séance du 15 mars 2018, approuve le procès-verbal du conseil académique du 25 janvier 2018 annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 65
Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président de l'Université


Jean-Christophe CAMART

Conseil Académique du 25 janvier 2018

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Election du vice-président / de la vice-présidente étudiant-e
 2. Convention de partenariat CROUS/préfecture/université de Lille relative à la structuration du programme d'accueil d'étudiants en exil
 3. Charte du réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS)
-

Sous la présidence de Damien CUNY, premier vice-président de l'université de Lille.

Etaient Présents :

Collège A : Bruno BASTIDE, Nathalie CHUSSEAU, Ilse DEPRAETERE, Rebecca DEPRez-POULAIN, Christophe D'HULST, Faridah DJELLAL, Benoît FRESSE, Christine LE CLAINCHE, Xavier LECOCQ, Marie-Pierre LETERME-FLAMENT, Claude-Alain MAURAGE, Moussa NAÏT ABDELAZIZ, Betty SEMAIL

Collège B : Valérie BOUGAULT, Nicole CHAPEL, Pascal MARIOT, Annabel MARTIN-SALERNO, Emmanuelle POULAIN-GAUTRET, Marc RIBAUCCOUR, Lieven ROBBERECHT

Collège C : Marion DALIBERT, Grégoire FICHEUR, Audrey ROSA

Collège D :

Collège E : Laurence DELBARRE, Rédha KASSI

Collège F : Christine BOURGOIS

Collège BIATSS : Thomas DEGAYE, Laurence LEJEUNE, Christine LESAFFRE

Collège doctorants : Dumitru DUCA, Tristan HAUTE, Annabel LE MOAL, Vadim MESLI

Collège étudiants : Aliocha BERNARD, Sullyman BOUDERBA, Julie CHARPENTIER (suppléante de Mathias CARPENTIER), Augustin CLERGIER, Edouard CORTOT, Hugo DUPREZ, Cléa GARDIN, Margaux LEQUERTIER (suppléante de Mathis FAUCHART), Valentin GAPE, Jérémy WILLIEZ

Personnalités extérieures : Evelyne LAMPIN, Mongi ZIDI

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A

Sandrine CHASSAGNARD-PINET
Cristian FOCSA
Isabelle VAN SEUNINGEN

procuration à Xavier LECOCQ
procuration à Bruno BASTIDE
procuration à Christophe D'HULST

Charles MERIAUX
Christine BRACQUENIER

procuration à Claude-Alain MAURAGE
procuration à Claude-Alain MAURAGE

Collège B

Guillaume DUCOURNAU
Mathieu LE BESCOND DE COATPONT

procuration à Rédha KASSI
procuration à Annabel MARTIN-SALERNO

Collège C

Laurence LE DOUARIN

procuration à Moussa NAÏT ABDELAZIZ

Collège E

Francis ROHAERT

procuration à Thomas DEGAYE

Collège doctorants

Gary BODDAERT

procuration à Annabel LE MOAL

Collège étudiants

Alexandre LUCAS
Clémence PIERRON
Camille LABBAYE

procuration à Sullyman BOUDERBA
procuration à Jérémy WILLIEZ
procuration à Edouard CORTOT

Personnalités extérieures

Viviane OLIVO

procuration à Benoît FRESSE

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Vice-présidente du Conseil d'administration en charge de la formation : Lynne FRANJIE

Vice-présidente déléguée à la vie étudiante : Cécile CADET

Vice-présidente déléguée à l'université citoyenne : Emmanuelle JOURDAN

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Responsable du service des affaires institutionnelles : Xavier BOLLENGIER

Responsable du CROUS, site cité scientifique : Mickaël SIMON

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

La séance est ouverte à 13h10

Après vérification du quorum, Damien CUNY, premier vice-président de l'université de Lille, ouvre la séance du conseil académique.

Le premier vice-président présente l'ordre du jour de la séance du conseil académique.

1. Election du vice-président/de la vice-présidente étudiant-e

Présentation

Damien CUNY invite les deux candidats à la vice-présidence étudiant à présenter leur profession de foi durant dix minutes maximum, temps à l'issue duquel suivra une période d'échanges de 20 minutes avec l'auditoire.

Les deux candidats sont :

- Sullyman BOUDERBA
- Augustin CLERGIER

Débat (Sullyman BOUDERBA)

Tristan HAUTE (R2D2) précise préalablement que ses questions s'adressent aux deux candidats. Les questions sont les suivantes :

- de quelle manière les candidats vont-ils procéder au regard du nombre d'étudiants et du nombre de sites que compte l'université de Lille ?
- Comment les candidats envisagent-ils de valoriser l'espace dédié à la vie étudiante, telle la maison des étudiants (MDE) ?

Il souligne que la gestion de cet espace est actuellement basée sur la participation des associations étudiantes.

- Les candidats maintiendront-ils cette gestion participative ?
- Un bureau anime la vie du bâtiment. Comment ce bureau sera-t-il composé ?
- Hormis les subventions aux associations, comment les candidats envisagent-ils de résoudre les problématiques relatives :
 - au manque de locaux associatifs, notamment sur le site Pont de Bois,
 - à la valorisation et la mise à disposition des associations du matériel de laboratoire obsolète ?

Il soulève ensuite que les points suivants sont en cours d'étude :

- Les financements doctoraux dans le cadre des travaux de recherche,
- Les garanties sur l'exonération des frais d'inscription, puisque les pratiques des trois anciens établissements universitaires lillois différaient.
- Le vice-président étudiant ne peut-il pas avoir un rôle à jouer dans les discussions relatives à ces sujets ?

L'accès à l'aide sociale du FSDIE est difficilement accessible aux doctorants et aboutit rarement du fait de la spécificité de leur statut.

- Comment les candidats procéderont-ils pour contribuer à faire évoluer cette situation ?

Enfin, il sollicite l'avis des candidats concernant l'accès aux représentants des doctorants et étudiants aux instances telles que le comité technique (CT), comme c'est le cas pour les représentants des personnels.

Sullyman BOUDERBA (UNEF) précise l'importance pour le vice-président étudiant de représenter l'ensemble des étudiants au-delà du clivage.

Lors de son mandat, le vice-président étudiant a vocation à représenter toutes les listes des étudiants.

Il souligne l'importance de la collégialité du travail avec tous les élus étudiants et doctorants afin que chacun puisse apporter un enrichissement.

Il met un point d'honneur à ce que les étudiants et doctorants de chacun des sites puissent bénéficier des activités de la MDE.

Les lieux de vie des étudiants seront mis en exergue lors de ce mandat, car ils contribuent à l'épanouissement des étudiants au sein de l'université.

Chaque association de l'université doit pouvoir disposer de locaux sur chaque site, afin de mener son activité à bien et dans de bonnes conditions.

De même, les associations actives au sein de l'université doivent pouvoir disposer de leur propre matériel, lequel serait fourni par l'université.

Le financement de la recherche doit être prioritaire. La recherche est un pôle d'excellence qui mérite un financement accru.

De plus, les travaux de recherche menés au sein de l'université doivent faire l'objet d'une communication par le biais des médias audiovisuels accessibles aux doctorant-e-s. chaque étudiant de l'université devrait pouvoir accéder aux listes de diffusion de l'université afin de permettre la valorisation de projets, de domaines particuliers.

En cela, le vice-président étudiant doit être l'acteur principal dans le domaine du financement de la recherche. De la même manière, il représente la colonne vertébrale de la vie étudiante de l'université.

Le vice-président étudiant sera le garant des frais d'inscription pour lesquels les étudiants n'ont aucune garantie.

En son sens, un travail collégial doit être réalisé afin de résoudre les problèmes d'accès aux bourses d'études, aux aides sociales, aux financements des frais d'inscription en thèse.

Aliocha BERNARD (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)

- Comment le candidat peut-il s'engager à travailler étroitement avec les étudiants élus alors qu'il a refusé ainsi que l'ensemble de son équipe syndicale de mener des discussions intersyndicales ?

En effet, cela a été le cas dans le cadre d'une réunion intersyndicale destinée à préparer une candidature commune à la DBE.

- Comment le candidat envisage-t-il de défendre la revendication à l'émancipation et à la libre organisation des étudiants sur les campus alors que les interventions policières au sein même de certains campus se sont accrues ces derniers mois ?

Sullyman BOUDERBA (UNEF) explique que l'organisation au sein de l'UNEF diffère de celle d'autres listes.

L'université est un lieu d'émancipation, notamment culturelle, où les étudiants doivent pouvoir s'exprimer librement dans une activité d'opposition qui leur est propre.

Il condamne la présence des forces de police sur les sites universitaires dans le but d'empêcher une action militante des étudiants. Il considère cela comme une entrave à la libre expression de l'opinion des étudiants.

Jérémy WILLIEZ (Inter'Asso)

De quelle manière compte-t-il procéder afin de mener à bien sa mission de vice-président de tous les étudiants et de pouvoir travailler collégalement alors que les étudiants sont répartis sur des sites géographiquement éloignés ?

Sullyman BOUDERBA (UNEF) souhaite que les élus étudiants, toutes listes confondues, se réunissent avant chaque instance afin que l'ensemble des éléments soit transmis au vice-président étudiant. Il envisage également l'organisation de rencontres intersyndicales plus régulières, car la vie universitaire ne se limite pas uniquement aux réunions des instances.

Il s'engage à se déplacer sur tous les sites de l'université.

Débat (Augustin CLERGIER)

Julie CHARPENTIER (UNI : On agit, tu réussis !) souhaite connaître la position du candidat quant à l'intervention des forces de police sur les campus lorsque cela s'avère nécessaire.

Augustin CLERGIER (Inter'Asso) ne s'oppose pas à l'intervention des forces de police sur les campus dès qu'il s'agit de faire respecter les règles de la démocratie.

Julie CHARPENTIER (UNI : On agit, tu réussis !)

Pourquoi certaines associations étudiantes ne disposent-elles pas de locaux sur certains sites ?

Elle souligne qu'un local associatif est inoccupé sur le campus Moulins, alors que certaines associations actives n'en disposent pas.

Augustin CLERGIER (Inter'Asso) propose de travailler avec Julie CHARPENTIER afin de pouvoir obtenir des locaux.

Les réponses du candidat aux questions posées précédemment par Tristan HAUTE :

Il fera appel à tous les élus étudiants pour pouvoir mener à bien sa mission de représentant des 67 000 étudiants de l'université.

Il souhaite accroître l'investissement sur la MDE.

Il sollicitera des subventions et la mise à disposition du matériel non utilisé par l'université. Il proposera qu'un catalogue de recensement du matériel stocké soit communiqué aux associations étudiantes.

Il faut tirer profit de la fusion par l'application de la meilleure innovation préexistante relative aux frais d'inscription pour les vacataires et les contractuels à l'ensemble de l'université.

Il regrette qu'aucune liste étudiante n'ait placé de doctorant au sein de la commission du FSDIE. Aussi, il s'engage à relayer des problèmes afférents aux doctorants.

Les réponses du candidat aux questions précédemment formulées par Aliocha BERNARD :

Il réunira les élus étudiants, toutes listes confondues, en dehors des réunions des instances.

Jérémy WILLIEZ (Inter'Asso)

De quelle manière le candidat envisage-t-il d'être proactif sur les différents sujets relatifs aux réformes à venir sur tous les sites de l'université ?

Augustin CLERGIER (Inter'Asso) s'investira au niveau de l'ampleur que représente l'université de Lille.

Sullyman BOUDERBA (UNEF) pense que la fusion des universités n'engendrera pas le versement des fonds escomptés et craint que le financement des filières de formation se réalisera de manière hétérogène.

Cela étant, il demande au candidat quelle stratégie il envisage d'élaborer afin d'éviter que des filières ne soient laissées de côté durant le mandat.

Augustin CLERGIER (Inter'Asso) pense que la fusion n'aura pas d'incidence sur le financement des filières de formation.

Il s'engage à se déplacer sur tous les sites de l'université et à entretenir une étroite interaction avec tous les élus étudiants.

Thomas DEGHAÏE (CGT UDL) note que le candidat suit deux formations simultanément et qu'il est membre de deux associations.

Il lui demande comment il s'organisera durant son mandat ?

Augustin CLERGIER (Inter'Asso) indique qu'il se mettra en retrait de l'association EPISCEA dès qu'elle sera sur les rails. Il précise qu'il suivra ses cours d'anglais en Master 1 en formule « cours du soir ».

Vote

Damien CUNY appelle les élus étudiants à désigner le vice-président étudiant.

Résultats des votes :

Nombre de votants : 18

Sullyman BOUDERBA : 3

Augustin CLERGIER : 12

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Le premier vice-président déclare Monsieur Augustin CLERGIER élu vice-président étudiant de l'université de Lille.

2. Convention de partenariat CROUS/préfecture/université de Lille relative à la structuration du programme d'accueil d'étudiants en exil

Les documents présentés sont disponibles en ligne.

Présentation

Emmanuelle JOURDAN, vice-présidente déléguée à l'université citoyenne, présente, à titre d'information, la convention de partenariat CROUS/préfecture/université de Lille relative à la structuration du programme d'accueil d'étudiants en exil.

Elle rappelle qu'une première promotion de 80 étudiants a été accueillie en octobre 2016. Ces étudiants ont suivi une première année en apprentissage de la langue française ou ont été orientés vers d'autres parcours d'études supérieures.

Une deuxième promotion de 51 étudiant-e-s a été accueillie en septembre 2017.

Tous ces étudiants sont :

- demandeurs d'asile, réfugiés ou sous protection subsidiaire (demande de protection internationale),

- en situation humanitaire et accompagnés par différentes associations bénévoles au-delà de l'accompagnement de la direction des universités.

Ce dispositif se compose de trois volets :

- apprentissage de la langue pour la reprise d'études,
- accompagnement à l'orientation et à l'insertion,
- accompagnement matériel et administratif.

L'originalité du dispositif repose sur un partenariat de l'université avec le CROUS et la préfecture. L'objectif est que chacun des partenaires, dans son domaine de compétence, puisse accompagner au mieux ces étudiants.

La présente convention est destinée à pérenniser le projet, à l'inscrire dans une démarche nationale. La garantie apportée est de faire de ces étudiants, des étudiants comme les autres qui pourront intégrer un cursus à l'université ou dans d'autres structures d'enseignement supérieur.

L'université prend en charge la formation.

Le CROUS apporte des solutions d'hébergement et de restauration.

La préfecture finance les frais liés à la formation, l'hébergement et la restauration de ces étudiants.

La société Adoma, opérateur de la préfecture, prend en charge l'accompagnement administratif.

Les candidats sont choisis sur des critères académiques et sur approbation collégiale des partenaires.

Elle précise que les structures d'hébergement du CROUS ont été reclassées afin d'accueillir ces étudiants migrants. Le règlement intérieur a été modifié en conséquence.

3. Charte du réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS)

Présentation

Emmanuelle JOURDAN présente, à titre informatif, la charte du réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS).

Ce réseau existe depuis une année. Il s'est constitué autour des établissements les plus investis dans l'accompagnement des étudiants réfugiés, demandeurs d'asile (université de Strasbourg, université de Paris VIII, université de Lille).

Ce réseau, soutenu par la conférence des présidents d'universités (CPU), réunit actuellement 45 établissements de l'enseignement supérieur.

Il s'engage à favoriser :

- une politique volontariste d'accueil des étudiants et des chercheurs en exil,
- un réseau de bonnes pratiques.

La signature d'une charte de valeurs et de gouvernance est destinée à apporter davantage d'importance au regard des négociations engagées avec le ministère.

Point d'information

Le premier vice-président informe les membres du CAC que le CAC restreint est soumis à l'exigence de la double parité (femme/homme et professeur/maître de conférence) lorsqu'il examine des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autres que les professeurs des universités.

Cette double parité ne concerne pas les questions individuelles relatives aux professeurs des universités.

Cette exigence de double parité n'est pas nécessaire lorsqu'il s'agit d'examiner d'autres sujets.

En raison d'une sur-représentation des professeurs des universités de sexe masculin dans le CAC restreint, un tirage au sort sera conduit lors de la prochaine séance dudit conseil, afin d'atteindre la double parité, par suppression de 3 représentants de ce collège.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 14h11.

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Directeur général des services



Pierre-Marie ROBERT

Le Président de l'université



Jean-Christophe CAMART